



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 10775

Numéro SIREN : 431 445 386

Nom ou dénomination : AUDIT, VALORISATION DES ENTREPRISES, COMPTABILITE,
EXPERTISE & CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2015 sous le numéro de dépôt 7375



1500738201

DATE DEPOT :	2015-01-26
NUMERO DE DEPOT :	2015R007375
N° GESTION :	2000B10775
N° SIREN :	431445386
DENOMINATION :	AUDIT, VALORISATION DES ENTREPRISES, COMPTABILITE, EXF
ADRESSE :	RESIDENCE PASSY PLAZA 53 B R DE PASSY 75016 PARIS
DATE D'ACTE :	2015/01/13
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
NATURE D'ACTE :	

R113/01/15

Société d'expertise
comptable
et de commissariat
aux comptes
inscrite au tableau de
l'OFC de Paris
et membre de la
CRC C de Paris

AVEC Expertise & Conseil

SARL au capital de 10 000 €
RCS PARIS B 431 445 386
53bis, rue de Passy
75016 PARIS

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

26 JAN. 2015

Sous le N° :

[Signature]

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE « AVEC EXPERTISE & CONSEIL » EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

00131077

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 7 janvier 2015, j'ai établi le présent rapport afin :

. de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;

. et de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société, en termes d'exploitation et de structure financière.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société est « in bonis » et a accumulé des réserves à hauteur de 203.595 € depuis sa constitution, le 3 avril 2000, jusqu'à la date de clôture de son dernier exercice au 30/06/2014.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 42.037 € et un bénéfice de 10.517 € au cours du 2^{ème} semestre 2014.

Elle dispose d'une trésorerie disponible à hauteur de 205.275 € au 31/12/2014.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

EURL au capital

de 40 000 euros

RCS Paris

Siret :

384 538 781 00046

Code APE 6920 Z

N° intracommunautaire :

FR11 38453878100046

5, avenue Mac Mahon

75017 Paris

Tél : 01 77 13 98 72

Fax : 01 42 56 16 70

Email :

x secccm rotrou@dbmail.com

Ces diligences ont consisté :

- 1. à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;*
- 2. à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.*

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

*Fait à Paris,
Le 13 janvier 2015*

Michel ROTROU